



Cour des comptes. Tous droits réservés. Novembre 2019 Imprimé par le service Reprographie – Cour des comptes Photos : Cour des comptes – Émile Lombard



# **SOMMAIRE**

Magistrat financier, un métier d'avenir !	. 4
Calendrier prévisionnel	
Inscription	4
Informations complémentaires	4
Les épreuves du concours	5
Épreuves écrites d'admissibilité : 18 septembre 2020	
Épreuve orale d'admission : entre le 23 et le 27 novembre 2020	o
Programme des épreuves d'admission	
Programme des epieuves à admission	3
La mission et les compétences des chambres régionales et territoriales des comptes	3 6
Le jugement des comptes	
Le contrôle des comptes et de la gestion	
Le contrôle des actes budgétaires	
Une collaboration étroite avec la Cour des comptes	
Les enquêtes communes à la Cour des comptes et aux CRTC	9
Le métier de magistrat de chambre régionale des comptes	
Les qualités du magistrat financier	
Organigramme type d'une chambre régionale des comptes	11
Les méthodes et les moyens de travail	12
Indépendance	12
Collégialité et contradiction : des garanties de qualité et d'impartialité	
Un corpus de normes professionnelles	13
Des méthodes en constante évolution	
La carrière de magistrat de chambre régionale des comptes	14
Un statut de magistrat	
Le déroulement de carrière	
La rémunération	
Les passerelles vers les emplois de la Cour des comptes	
Une gestion ouverte des carrières	
Quelques témoignages de magistrats issus du concours	
Quelques exemples de carrières de magistrats financiers	24
La formation des conseillers de chambre régionale des comptes issus du concours	36
La formation initiale des nouveaux magistrats	
La formation continue tout au long de la carrière	
La formation continue tout du long de la carriere	J1
Annexes	
Annexe 1: implantation des CRTC au 1er janvier 2018	38
Annexe 2 : éléments sur le concours organisé en 2018	40
Annexe 3 : incompatibilités applicables aux magistrats de CRC	42



# MAGISTRAT FINANCIER, UN METIER D'AVENIR!

Le métier de magistrat financier offre des fonctions très diversifiées au sein du corps, ou en dehors, et donne l'opportunité de riches perspectives de carrière.

Il se caractérise par l'indépendance et l'autonomie du magistrat, la collégialité de la prise de décisions, principes qui fondent la spécificité du statut et du métier de magistrat financier.

# Huit postes de conseiller de chambre régionale des comptes sont offerts par voie de concours en 2020

- Aux fonctionnaires et autres agents publics civils ou militaires de catégorie A (ou assimilés) justifiant au 31 décembre 2020 de sept ans de services publics effectifs dont trois en catégorie A
- ✓ Aux magistrats de l'ordre judiciaire
- Aux titulaires de l'un des diplômes exigés pour se présenter au premier concours d'entrée à l'ÉNA

## Calendrier prévisionnel

- √ vendredi 15 mai 2020 : date limite de dépôt des candidatures
- √ vendredi 18 septembre 2020 : épreuves écrites d'admissibilité en région parisienne
- du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2020 : épreuves orales d'admission à la Cour des comptes
- ✓ 1er janvier 2021 : nomination et titularisation des lauréats
- ✓ Janvier juin 2021 : période de formation organisée par la Cour des comptes
- ✓ 1<sub>er</sub> juillet 2021 : affectation dans une chambre régionale des comptes, choisie en fonction du rang de classement

# Inscription

Le dossier de candidature sera téléchargeable sur le site internet www.ccomptes.fr / rubrique Nous rejoindre / Dans-les-crtc

Les demandes d'admission à concourir s'effectueront du lundi 16 mars au vendredi 15 mai 2020 inclus, date de clôture des inscriptions et délai de rigueur.

# Informations complémentaires

- ✓ Les textes régissant ce concours seront publiés au *Journal officiel* en février 2020 et consultables sur le site internet.
- ✓ Pour toute demande complémentaire, écrire à : concours-magistratsCRC@ccomptes.fr



## LES EPREUVES DU CONCOURS

Conformément à l'article R.228-4 du code des juridictions financières, le concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Le programme détaillé des épreuves est fixé par un arrêté du Premier ministre publié au *Journal* officiel du 10 mars 2018.

# Épreuves écrites d'admissibilité : 18 septembre 2020

1re épreuve : étude d'un dossier de finances publiques

(durée: 4 heures; coefficient: 2)

2e épreuve : composition portant sur le droit constitutionnel ou administratif

(durée : 4 heures ; coefficient : 1).

## Programme des épreuves d'admissibilité

#### Finances publiques

- ✓ Le cadre général des finances publiques
- ✓ Les prélèvements obligatoires et les autres ressources publiques
- ✓ Les déficits et dette publics
- ✓ Les finances de l'État
- ✓ Les finances locales
- ✓ Les règles comptables et le contrôle de finances publiques

#### Théorie générale du droit public français

- ✓ Les sources du droit public
- √ L'organisation juridictionnelle
- ✓ Les droits fondamentaux et libertés publiques

#### **Droit constitutionnel**

- √ Théorie constitutionnelle et institutions politiques comparées
- Le régime politique français

#### **Droit administratif**

- ✓ Structures et fonctionnement de l'administration
- ✓ L'action de l'administration
- ✓ La fonction publique

# Épreuve orale d'admission : entre le 23 et le 27 novembre 2020

L'épreuve orale d'admission consiste en une interrogation portant sur un sujet se rapportant à la gestion publique locale, tiré au sort par le candidat, interrogation suivie d'une conversation d'ordre général (durée : 45 minutes précédées de 30 minutes de préparation ; coefficient : 2).

# Programme des épreuves d'admission

- ✓ L'organisation et les compétences des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et les grands problèmes de la décentralisation
- ✓ La politique budgétaire et financière des collectivités territoriales
- ✓ La gestion du personnel dans les collectivités territoriales
- ✓ Les services publics locaux
- ✓ Les collectivités territoriales et les citoyens
- ✓ Le contrôle des comptes et de la gestion des organismes publics locaux et de leurs satellites



# LA MISSION ET LES COMPETENCES DES CHAMBRES REGIONALES ET TERRITORIALES DES COMPTES

La mission des chambres régionales et territoriales des comptes se décline selon trois compétences distinctes mais complémentaires : le contrôle juridictionnel, le contrôle des comptes et de la gestion, et le contrôle des actes budgétaires.

# Le jugement des comptes

Les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) jugent en première instance les comptes des organismes de leur ressort. Il s'agit des comptes des collectivités locales mais également de l'ensemble des établissements publics locaux. En vertu de délégations de compétences données par la Cour des comptes, les chambres sont également compétentes pour juger les comptes de certains établissements publics nationaux.

Les chambres s'assurent de la régularité des comptes et du bon accomplissement par les comptables des tâches qui leur incombent. Ceux-ci peuvent voir leur responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par le juge des comptes. Leurs contrôles aboutissent à des jugements qui permettent d'obtenir du comptable que soient recouvrées des recettes ou reversées des sommes payées à tort, pour des montants qui peuvent être significatifs. En cas de retard dans la production des comptes, la chambre peut également infliger une amende au comptable public.

Les CRTC, lorsqu'elles constatent que des personnes se sont immiscées irrégulièrement dans le maniement de deniers publics, peuvent les déclarer comptables de fait et les contraindre à produire un compte, qui sera jugé dans les mêmes conditions qu'un compte établi par un comptable patent.

# Le contrôle des comptes et de la gestion



Les CRTC examinent la gestion des collectivités publiques de leur ressort (collectivités territoriales et établissements publics). Elles peuvent également vérifier la gestion de leurs satellites de droit privé (exemple : SEM, etc.)

Conformément au code des juridictions financières, le contrôle des comptes et de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée ou l'organe délibérants. Les CRTC n'ont en aucun cas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus, mais elles se prononcent sur la fiabilité des comptes, l'équilibre financier des opérations et des gestions, la régularité et l'économie des moyens mis en œuvre et leur efficacité, c'est-à-dire la comparaison des moyens avec les résultats obtenus.

Les observations résultant de cet examen font l'objet de rapports d'observations provisoires puis définitives, qui sont portés à la connaissance des assemblées délibérantes et ensuite rendus publics. Les rapports définitifs sont notamment mis en ligne sur le site internet des juridictions financières, dès qu'ils deviennent communicables (voir-www.ccomptes.fr).



Les rapports d'observations alimentent régulièrement le débat public local. La presse régionale, voire nationale, leur donne un certain écho. En outre, le rapport public annuel de la Cour des comptes publie les contrôles et observations les plus emblématiques des CRTC et les suites qui leur ont été données.

Les chambres peuvent saisir la Cour de discipline budgétaire et financière des irrégularités commises en matière de finances publiques par les ordonnateurs et gestionnaires publics et transmettre au procureur de la République toutes observations relatives à des faits pouvant relever d'une qualification pénale.

	2015	2016	2017	2018
Rapports d'observations définitives	601	613	638	633
Communications administratives du président de la chambre ou du procureur financier près la chambre	319	347	385	202

Nombre et forme des observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes Source : rapport public annuel 2019

## Le contrôle des actes budgétaires

Sur saisine du préfet (voire, dans certains cas, de tout créancier d'une entité de leur ressort), les chambres régionales des comptes participent aux procédures de contrôle des actes budgétaires en proposant au préfet les solutions à mettre en œuvre lorsqu'un budget n'est pas voté dans les délais prescrits par la loi ou lorsqu'il est voté en déséquilibre, en l'absence d'inscription au budget d'une dépense obligatoire ou encore lorsqu'un compte administratif est rejeté ou fortement déficitaire.

Dans ces cas, le préfet ne peut régler le budget de la collectivité ou de l'établissement qu'après avoir pris l'avis de la chambre régionale.

Contrairement au contrôle juridictionnel et au contrôle de la gestion, qui sont des contrôles a posteriori, le contrôle des actes budgétaires est un contrôle contemporain, destiné à aider les collectivités concernées à surmonter des difficultés budgétaires.

Les chambres, dans ce cadre, ne sont plus des censeurs mais des conseils dont l'expertise financière et l'indépendance sont reconnues.

Le contrôle des actes budgétaires constitue une part importante de l'activité des chambres régionales des comptes, mais très variable d'une région à l'autre et relativement sensible à l'évolution de la situation financière des collectivités locales.



# Une collaboration étroite avec la Cour des comptes

Les chambres régionales et territoriales des comptes forment, avec la Cour des comptes et la Cour de discipline budgétaire et financière, un ensemble juridictionnel homogène, dont l'unité a été renforcée par la publication d'un code spécifique, le code des juridictions financières.

En pratique, les liens entre la Cour et les chambres sont étroits à plus d'un titre et cette proximité tend à se renforcer :

- ✓ la gestion et l'encadrement des chambres régionales et territoriales des comptes relève très largement de l'autorité et des services de la Cour des comptes ;
  - le Premier président de la Cour des comptes est président du conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes ; à ce titre, il procède notamment à l'affectation des magistrats dans les chambres ;
  - la gestion des moyens budgétaires et humains des chambres est assurée par la Cour ; la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes relèvent d'un même programme budgétaire ;
  - la Cour des comptes est chargée d'une mission permanente d'inspection des chambres régionales et territoriales des comptes;
  - au plan statutaire, les présidents et les vice-présidents de chambre régionale ou territoriale des comptes sont des magistrats de la Cour des comptes détachés dans un statut d'emploi (les magistrats de CRC nommés président ou vice-président de chambre sont simultanément nommés conseillers référendaires à la Cour); un accès spécifique au grade de conseiller maître et de conseiller référendaire a été institué par la loi du 21 décembre 2001 au bénéfice des magistrats de CRC;
- ✓ la Procureure générale près la Cour des comptes anime le réseau des procureurs financiers près les chambres régionales et territoriales des comptes ;
- ✓ la Cour des comptes est le juge d'appel des jugements des chambres régionales et territoriales des comptes ;
- en matière juridictionnelle, depuis la réforme d'octobre 2008, les mêmes procédures sont mises en œuvre à la Cour et dans les chambres régionales des comptes.

L'unité des juridictions financières se manifeste également, et surtout, par l'existence de missions communes et par des compétences partagées.



Février 2019 - Conférence de presse pour la présentation du rapport public annuel



# Les enquêtes communes à la Cour des comptes et aux CRTC

Au titre de la mission d'évaluation des politiques publiques de la Cour des comptes, désormais reconnue par la Constitution (art. 47-2), les chambres régionales et territoriales des comptes sont de plus en plus fréquemment associées aux travaux de la Cour par leur participation à des enquêtes thématiques portant sur les sujets les plus diversifiés.

Des formations communes aux juridictions permettent aux magistrats de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes de délibérer ensemble sur ces travaux, qui débouchent le plus souvent sur la publication de rapports publics thématiques.



Septembre 2019 - Conférence de presse sur les finances publiques locales

# Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Art.14: « Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

**Art.15**: « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».





# LE METIER DE MAGISTRAT DE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

L'indépendance et l'autonomie du magistrat, ainsi que la collégialité de la prise de décisions, fondent la spécificité du statut et du métier de magistrat financier.

Le magistrat de chambre régionale des comptes exerce ses fonctions sous la responsabilité du président de la chambre où il est affecté. L'exercice de ces fonctions aux importantes responsabilités exige indépendance, rigueur et diplomatie.

Le conseiller de CRC a pour principale mission l'instruction des contrôles (jugement des comptes, contrôles des actes budgétaires et contrôle des comptes et de la gestion) qui lui sont confiés dans son programme annuel de travail. Il en fait rapport devant la chambre, ou la section, réunie en formation de délibéré. Il participe pleinement aux délibérés et contribue à la formation de l'opinion de la collégialité.

Il participe au jugement des comptes des communes, des départements et des régions et de leurs établissements publics locaux.

Il contrôle la gestion de ces collectivités, des hôpitaux publics, des associations bénéficiant de subventions des collectivités, des sociétés d'économie mixte. Par délégation de la Cour, les chambres consulaires (CCI, chambres des métiers, ...) sont contrôlées par les CRC.

Il participe au contrôle des actes budgétaires des collectivités et établissements publics locaux.

Le conseiller de chambre régionale des comptes est inamovible, ce qui signifie qu'il ne peut pas recevoir une nouvelle affectation, même en promotion, sans son consentement.

L'indépendance des magistrats est garantie par un statut. Le Conseil supérieur des chambres régionales des comptes, qui comprend notamment des magistrats élus par leurs pairs, veille au respect de ce statut.

Cette indépendance a pour corollaire diverses incompatibilités géographiques ou juridiques.

# Les qualités du magistrat financier

Le métier de magistrat financier nécessite rigueur, autonomie et une réelle appétence pour l'analyse et la réflexion. Il nécessite un goût prononcé pour la gestion publique et une aptitude aux fonctions de contrôle de haut niveau.

Le magistrat de CRC doit avoir de solides connaissances en matière juridique, économique, financière et comptable et notamment maîtriser les principes fondamentaux de droit public, finances publiques et comptabilité publique. Il doit avoir de grandes capacités rédactionnelles car il aura à rédiger des rapports, mais aussi des décisions de portée juridictionnelle. La fonction exige de disposer d'une bonne connaissance de la société civile, de l'organisation de l'administration de l'État et de l'administration territoriale, des statuts des organismes contrôlés par les chambres régionales des comptes.

Des compétences techniques particulières en matière d'audit et de contrôle de gestion, de finances publiques locales, de gestion publique locale, de marchés publics, de comptabilité des collectivités territoriales, de comptabilité générale de l'État et de contentieux administratifs et financiers sont également utiles et appréciées.

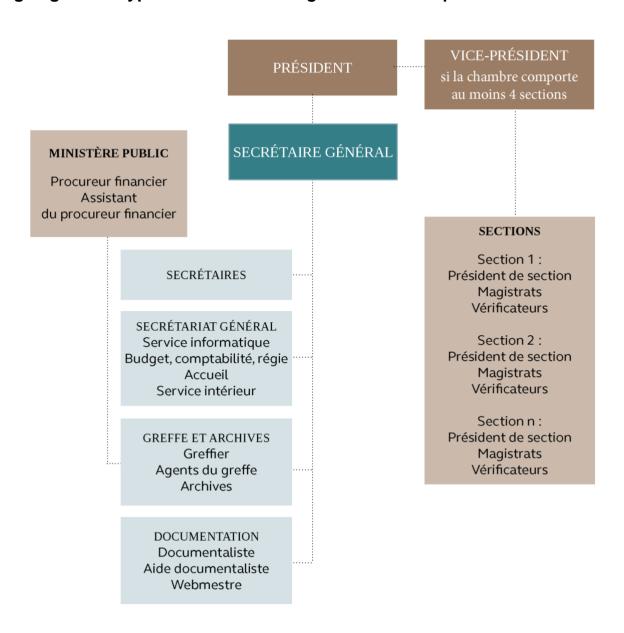
Un sens aigu de la diplomatie est exigé par ce métier qui comporte une part importante de contacts avec les élus locaux et les responsables institutionnels dans les régions.



Se montrer capable, face à un programme de travail annuel déterminé, de s'attacher aux enjeux juridiques et de gestion les plus significatifs, est une importante responsabilité, sachant que le magistrat concourt à façonner dans son instruction l'image de la chambre.

Ces exigences de rigueur, et les apprentissages qu'elles impliquent dans l'instruction des affaires, la rédaction des rapports, le suivi des propositions représentent des acquis transposables dans de nombreux métiers de la fonction publique où ils sont généralement très appréciés.

## Organigramme type d'une chambre régionale des comptes





## LES METHODES ET LES MOYENS DE TRAVAIL

## Indépendance

Les juridictions financières sont indépendantes, tant du pouvoir législatif que du pouvoir exécutif. Cette indépendance est garantie par leur statut de juridiction et par le libre établissement de leur programme de contrôle, principe consacré par le Conseil constitutionnel à l'occasion de l'examen de la loi organique relative aux lois de finances de 2001.

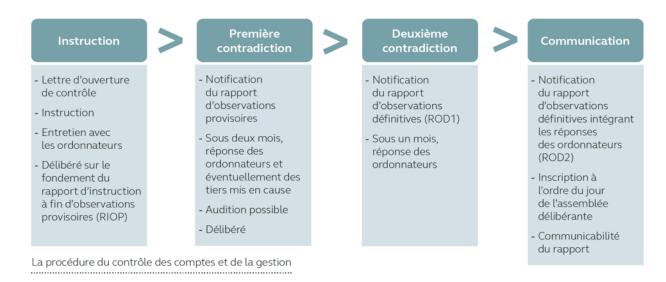
Chaque année, un arrêté du président de la chambre, pris après avis de la collégialité et du procureur financier, fixe le programme de travail des magistrats pour les douze mois à venir.

# Collégialité et contradiction : des garanties de qualité et d'impartialité

Une fois achevés les investigations et les contrôles sur pièces et sur place, les rapports d'instruction sont soumis à l'examen de la formation collégiale, chambre ou section selon l'importance des questions à traiter. La collégialité, le cas échéant après un vote, décide de retenir, ou non, les observations du ou des rapporteurs et demande parfois des précisions ou des investigations complémentaires.

Le « passage en chambre » est toujours un moment particulier qui permet au rapporteur de défendre ses observations et d'argumenter ses propositions. C'est aussi l'occasion de profiter de l'expérience des magistrats plus expérimentés.

La dernière étape est la contradiction. Elle consiste à soumettre les conclusions du rapporteur avant délibéré (lors de « l'entretien de fin de contrôle ») puis les observations provisoires arrêtées par la collégialité aux responsables de l'organisme contrôlé ainsi que, le cas échéant, aux personnes mises en cause dans le cadre du contrôle. L'examen des réponses aux observations provisoires intervient obligatoirement dans le cadre d'un nouveau délibéré, qui arrête alors les observations définitives et formule des recommandations à l'organisme contrôlé. Cette phase de contradiction est une garantie de l'impartialité et de la qualité des observations de la chambre.







Février 2019 - Audience solennelle de la chambre régionale des comptes Île-de-France

## Un corpus de normes professionnelles

Aux termes de l'article L. 220-5 du code des juridictions financières, « les membres des chambres régionales des comptes et les rapporteurs prévus à l'article L. 212-7 sont tenus de se conformer, dans l'exercice de leurs attributions, aux normes professionnelles fixées par le Premier président de la Cour des comptes, après avis du Conseil supérieur des chambres régionales des comptes ».

Les juridictions financières ont transcrit leurs règles internes dans un référentiel de normes applicables à leurs contrôles, connu des contrôlés et opposable aux équipes de contrôle. Elles renforcent ainsi l'homogénéité et la cohérence de leurs travaux et garantissent aux organismes contrôlés un contrôle homogène, cohérent et équitable sur l'ensemble du territoire.

### Des méthodes en constante évolution

Les procédures et les méthodes de contrôle mises en œuvre par les chambres régionales des comptes sont de plus en plus formalisées dans des guides de procédure, des guides de contrôle et des guides d'audit.

En raison de la dématérialisation progressive de la chaîne financière et comptable locale (comptes de gestion, pièces justificatives, etc.), les méthodes d'investigation font appel aux techniques de sondage informatisées, aux outils de gestion de bases de données, etc. Des outils d'analyse et de contrôles ont également été spécifiquement développés au sein des juridictions financières.

# Des moyens d'une grande qualité

Les magistrats de CRC disposent d'un environnement et de moyens de travail d'une très grande qualité.

Chaque magistrat dispose à temps plein du concours d'un vérificateur et constitue avec lui une véritable « équipe de contrôle ». Les vérificateurs sont des fonctionnaires de catégorie A et B, provenant des diverses directions du ministère de l'économie et des finances, ainsi que d'autres ministères, hôpitaux, établissements d'enseignement ou collectivités locales.

Le magistrat bénéficie aussi de l'assistance des services d'appui : greffe, archives et centre de documentation.

Enfin, l'intranet commun à l'ensemble des juridictions financières constitue un outil précieux de partage et de mise à disposition d'informations et de ressources documentaires diversifiées.



# LA CARRIERE DE MAGISTRAT DE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

# Un statut de magistrat

Les membres des chambres régionales des comptes sont magistrats.

Au même titre que les magistrats de l'ordre judiciaire ou les magistrats administratifs, les magistrats des juridictions financières bénéficient d'un statut qui leur garantit une grande indépendance, l'inamovibilité et leur confère d'importants pouvoirs d'investigation.

#### Le déroulement de carrière

Comme tous les fonctionnaires, les magistrats des juridictions financières appartiennent à un corps et bénéficient d'un déroulement de carrière fixé par un statut : ce statut fixe notamment les conditions de promotion à l'intérieur de ce corps ainsi que la grille indiciaire.

Le recrutement de ce corps se fait habituellement par la voie de l'École nationale d'administration. Aussi les magistrats des juridictions financières font-ils partie des emplois supérieurs de l'État (catégorie dite « A+ » appartenant aux « membres des corps recrutés par la voie de l'ÉNA »).

Ce statut de catégorie A+ leur permet d'accéder, au cours de leur carrière, à des postes à responsabilité élevée (dans les juridictions financières ou par voie de détachement) dans l'ensemble des trois fonctions publiques (fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière) et de bénéficier d'une rémunération, au terme d'une douzaine d'années d'ancienneté, dite « hors échelle » (la grille indiciaire des fonctionnaires de « catégorie A » s'achevant à l'indice brut 1015, indice nouveau majoré 821).

Le corps des magistrats de chambre régionale des comptes comporte trois grades : conseiller, premier conseiller, président de section. À chaque grade correspond une grille indiciaire comportant des échelons et des indices permettant de fixer le traitement brut annuel, hors primes, ainsi que des conditions de promotion d'un grade à l'autre.

Grades	Échelons	Indices bruts	Indices majorés	Observations
Conseiller	7	de 441 à 762	de 388 à 628	Conditions de promotion au grade de premier conseiller :  avoir atteint le 6e échelon du grade de conseiller  justifier de 3 années de service effectif dans le corps
Premier conseiller	8	de 762 à HE B <i>bis</i> 3	de 628 à 1124	Conditions de promotion au grade de président de section :  ✓ avoir atteint le 3 <sub>e</sub> échelon du grade de premier conseiller  ✓ avoir accompli une mobilité géographique ou fonctionnelle d'une durée d'au moins deux ans  ✓ pas de promotion sur place ; mobilité vers une autre CRC obligatoire  ✓ dont un échelon spécial
Président de section	6	de 1027 à HE D 3	de 830 à 1279	✓ dont deux échelons spéciaux



#### La rémunération

Conformément à l'article R. 228-6 du code des juridictions financières, « Les membres du corps des magistrats de chambre régionale des comptes recrutés par voie du concours direct sont nommés et titularisés au 1<sub>er</sub> échelon du grade de conseiller. »

Toutefois, les dispositions complémentaires de cet article permettent de reclasser certains candidats ayant exercé une activité professionnelle (agents du secteur privé ou fonctionnaires, militaires, magistrats) entre le 2<sub>e</sub> et le 7<sub>e</sub> échelon du premier grade et à les rémunérer en conséquence à un niveau supérieur.

Grades	Échelons	Indices bruts	Indices majorés	Observations
Conseiller	1 <sub>er</sub> échelon	441	388	Le début de rémunération est de l'ordre de 3 000 € nets mensuels. Cette rémunération est le minimum garanti, notamment pour les candidats externes sans expérience professionnelle. La durée du 1er échelon est d'un an.
Conseiller	du 2₅ au 7₅ échelon	de 485 à 762	de 420 à 628	Le passage dans le grade de conseiller dure entre trois et sept ans.
Premier conseiller	1 <sub>er</sub> échelon	762	628	
Premier conseiller	du 2 <sub>e</sub> à l'échelon spécial *	de 813 à hors échelle B <i>bis</i> 3	de 667 à 1124	Un magistrat financier atteint le sommet du grade de premier conseiller après treize à seize ans d'ancienneté dans le corps.
Président de section	1 <sub>er</sub> échelon	1027	830	Le passage dans le dernier grade est soumis à mobilité géographique et est restreint compte tenu des postes vacants.
Président de section	du 2 <sub>e</sub> aux 2 échelons spéciaux*	de hors échelle A à hors échelle D 3	de 890 à 1279	

<sup>(\*)</sup> L'accès aux échelons spéciaux de premier conseiller et de président de section est contingenté et intervient par ordre d'ancienneté et sous certaines conditions d'ancienneté dans le grade et l'échelon précédent.



La chambre régionale des comptes Grand Est à Metz



# Les passerelles vers les emplois de la Cour des comptes

Le corps des magistrats de chambre régionale des comptes est un corps distinct de celui des magistrats de la Cour des comptes (les grades, la grille indiciaire, les conditions de promotion entre les grades sont, par conséquent, différents).

Néanmoins, de nombreuses passerelles existent entre les CRTC et la Cour, et, au cours de leur carrière, les magistrats des chambres régionales des comptes peuvent rejoindre les corps et le statut d'emploi de la Cour des comptes.

Les présidents de section ont la possibilité d'accéder aux fonctions de président de chambre régionale ou territoriale des comptes, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée chaque année; les intéressés sont, dans ce cas, nommés conseiller référendaire à la Cour des comptes, avant de recevoir leur affectation en qualité de président. Ils peuvent aussi accéder au grade de conseiller maître (nomination au 18e tour - article L.122-2 du code des juridictions financières).

Chaque année, un ou deux magistrats de chambre régionale ou territoriale sont nommés conseillers référendaires à la Cour des comptes, par la voie d'un tour extérieur spécifique en application de l'article L.122-5, deuxième alinéa, du code des juridictions financières.

D'autres passerelles vers la Cour existent. Les magistrats de chambre régionale des comptes ont en effet la possibilité d'être détachés dans l'emploi de rapporteur extérieur, ou d'y exercer des fonctions à temps partiel, comme rapporteur auprès d'une chambre de la Cour, ou auprès de la Cour de discipline budgétaire et financière. Enfin, plusieurs postes de chargés de mission sont traditionnellement offerts à des conseillers de CRC auprès du secrétariat général de la Cour des comptes, du bureau de liaison entre la Cour et les chambres régionales des comptes et du parquet général près la Cour des comptes.

## Une gestion ouverte des carrières

Les conseillers peuvent effectuer une mobilité dans les conditions du droit commun de la fonction publique, et ultérieurement être à nouveau détachés selon le droit commun.

La mobilité géographique ou fonctionnelle à l'intérieur du corps et l'alternance entre des fonctions de contrôle dans le corps et des responsabilités de gestion hors du corps (en particulier les fonctions de direction des services de grandes collectivités locales ou les fonctions dans l'administration centrale ou déconcentrée de l'État ou dans les organisations internationales) sont fortement encouragées. Les expériences les plus larges sont valorisées pour l'accès aux emplois supérieurs des chambres régionales des comptes. Une gestion ouverte des carrières, fondée sur le principe d'une alternance des fonctions, est en effet un facteur d'enrichissement indéniable :

- ✓ pour les chambres régionales qui doivent demeurer proches du secteur public qu'elles contrôlent, ce qui implique notamment que leurs magistrats aient une expérience suffisante et directe de la gestion publique ;
- ✓ pour les conseillers eux-mêmes qui peuvent ainsi diversifier tant leurs connaissances que leur expérience professionnelle – et, au-delà, assurer une remise en cause intellectuelle toujours nécessaire ;
- pour l'État et le service public : il est de l'intérêt général que les magistrats financiers servent, durant une partie de leur carrière, dans d'autres organismes publics où ils pourront apporter la riqueur budgétaire et comptable qui est l'essence de leur métier.

Cette alternance prend plusieurs formes : mobilité, détachement, voire disponibilité et plus tard, éventuellement, accès à des emplois de débouchés hors du corps.



La mobilité intervient en principe après quatre années passées dans le corps. C'est l'occasion d'un bilan sur ce qui a été fait et d'une mise en perspective : après quelques années passées à l'extérieur du corps, le secrétariat général de la Cour examine avec le magistrat concerné ce que peut être le profil de sa carrière.

Il n'y a pas de modèle type, ni de périodicité déterminée *a priori* : la mobilité statutaire dure deux ans mais peut être prolongée. La carrière peut se poursuivre soit à l'intérieur du corps soit en phases alternées dans les chambres et à l'extérieur du corps.

Par ailleurs, la mobilité géographique (de chambre à chambre) est encouragée, à condition bien sûr que la durée de séjour dans chaque chambre soit suffisante pour être profitable tant aux juridictions financières qu'aux intéressés eux-mêmes (en pratique cette durée ne devrait pas être inférieure à trois ans).

L'accès à des fonctions d'encadrement supérieur à l'intérieur du corps - président de section, vice-président, président de chambre - est ouvert aux magistrats qui, non seulement, satisfont aux prescriptions statutaires, mais encore ont fait la preuve des qualités professionnelles les plus étendues. En clair, à une solide expérience de magistrat-rapporteur ou de procureur financier, il est souhaitable d'ajouter une mobilité réussie à l'extérieur des juridictions financières, expérience mise à profit à l'occasion du retour dans le corps.



La chambre régionale des comptes Hauts-de-France



# Quelques témoignages de magistrats issus du concours

« L'exercice du métier de magistrat de CRC permet de contribuer à la vie démocratique locale par l'éclairage qu'il apporte aux organes délibérants et aux citoyens sur la gestion d'un organisme. Par la diversité des organismes contrôlés et des problématiques rencontrées, ce métier permet également à un magistrat de CRC d'acquérir des connaissances et compétences en matière de gestion administrative et financière, ainsi que d'appréhender des enjeux qui l'intéressent particulièrement et de les approfondir librement.

Programmation, contrôle sur pièces et sur place, instruction, contradiction : la formation initiale proposée par la Cour des comptes permet aux nouveaux magistrats d'assimiler le fonctionnement et les principes généraux du contrôle des comptes et de la gestion avant leur affectation en chambre. Cela les rend plus opérationnels en leur permettant de commencer rapidement l'instruction des contrôles qui leur sont confiés à leur arrivée dans une chambre régionale des comptes.

L'exercice du métier de magistrat de CRC requiert de la curiosité pour le fonctionnement d'organismes divers, une grande rigueur - aussi bien à titre personnel pour maîtriser le déroulement des contrôles que professionnel pour la solidité de l'instruction par rapport aux organismes contrôlés - et d'excellentes qualités rédactionnelles afin de pouvoir restituer à la collégialité au public, de manière intelligible, les principaux enjeux de gestion d'un organisme.

Outre l'assimilation indispensable de connaissances en matière de finances publiques et de gestion locale, les candidats doivent se renseigner sur le fonctionnement quotidien des chambres régionales des comptes et les modalités concrètes d'exercice et de déroulement de leurs missions. Ils doivent également réfléchir à la qualité de magistrat qu'ils ambitionnent de revêtir et à celui de juridiction de l'institution qu'ils souhaitent intégrer ».

William Augu
Conseiller
Chambre régionale des comptes Grand Est
Lauréat du concours 2016

« Après douze ans d'exercice des missions de conservateur de musée et forte d'une expérience de direction d'un établissement, dans la fonction publique territoriale, je souhaitais sortir de la filière culturelle pour embrasser des problématiques plus larges. Pendant la préparation au concours de l'ENA, j'ai découvert les missions des CRC, que je connaissais mal, et le concours. J'ai compris que mon expérience au sein d'une collectivité territoriale pourrait être un atout car l'environnement local m'était familier. Intégrer les CRC me permettait d'adopter un regard à la fois large et différent sur la sphère locale.

La formation initiale proposée par la Cour est un préalable indispensable à la prise de poste. Elle nous familiarise avec les juridictions financières et leur fonctionnement, et elle permet de compléter l'acquisition des connaissances fondamentales à l'exercice ultérieur des missions.

Pour exercer le métier de magistrat financier, il faut avoir à la fois le goût de l'analyse et le sens de la synthèse, servis par de l'aisance rédactionnelle. Aimer travailler seul tout en sachant conduire et tirer parti du travail, concomitant, de son vérificateur. Cultiver son impartialité et sa neutralité, gages de la pertinence des observations formulées.

Aux futurs candidats au concours, il est recommandé de consulter les rapports, jugements et avis récents les plus médiatisés de la Cour et des CRC et de lire les normes professionnelles ».

Anne Benéteau
Première conseillère
Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine
Lauréate du concours 2014



« A l'issue de ma formation au sein d'un institut d'études politiques, j'ai souhaité passer le concours de magistrat de CRC notamment suite à un stage effectué, au cours de mes études, à la Cour des comptes : j'avais alors apprécié le positionnement en tant qu'expert, l'exigence et la rigueur, la curiosité et la pédagogie qu'impliquent le métier de magistrat financier.

La formation de six mois organisée par la Cour est construite pour préparer à la prise de poste, sous tous ses aspects, par une alternance entre formations théoriques et stages sur le terrain : découverte des missions, méthodologie de contrôle, découverte de l'environnement institutionnel des JF et des organismes soumis au contrôle des CRC. Ces six mois m'ont permis d'aborder ma prise de fonctions et donc mes premiers contrôles avec des outils et des points de repère précieux.

Être magistrat financier en CRC requiert selon moi avant tout rigueur, organisation, patience et curiosité, indispensables pour mener à bien une instruction. L'humilité et la pédagogie sont également des qualités requises, pour un métier où l'on voit nos travaux systématiquement discutés et amendés par la collégialité. Enfin, l'appétence pour les matières juridiques et financières fut-il utile de le préciser, est un atout, tout comme la capacité à travailler en équipe : contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, le métier de magistrat financier n'est pas vraiment solitaire.

Aux candidats au concours, je conseille de s'intéresser autant aux missions et publications des juridictions financières qu'au programme de révision des trois épreuves : cela les aidera à se projeter et à mieux comprendre ce que l'institution attend d'eux dans leurs futures fonctions, et donc lors des épreuves de recrutement ».

Lucile Lejeune
Conseillère
Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
Lauréate du concours 2014

« La notion de contrôle est une valeur cardinale de mon parcours professionnel. Après avoir occupé divers postes au sein d'administrations régaliennes de l'État, intégrer les CRTC, observatoires rigoureux du fonctionnement de nos institutions républicaines, représentait pour moi une forme de logique au sein de ma carrière administrative et reflète le sens que je souhaite lui donner.

La formation initiale de six mois proposée par la Cour fut particulièrement utile pour endosser le plus efficacement possible les habits de magistrat financier. Au-delà de la familiarisation nécessaire avec la « maison juridictions financières » et ses méthodes, elle m'a permis de me mouvoir plus aisément dans le milieu professionnel qui est aujourd'hui le mien.

La rigueur, nécessairement, une solide culture administrative et financière, mais aussi un goût marqué pour la rédaction. Sans omettre la curiosité, la lucidité, la diplomatie, le sens du service public et une certaine dose de ténacité.

Au-delà d'une préparation académique sérieuse, le concours étant particulièrement sélectif, les candidats doivent s'être imprégnés des métiers et valeurs des juridictions financières, faire preuve d'ouverture d'esprit et conserver leur libre arbitre ».

Julien Oger
Premier conseiller
Chargé de mission CRTC
auprès du Premier président de la Cour des comptes
Lauréat du concours 2012



« La gestion publique locale a connu des mutations significatives, impliquant un renouveau des méthodes et des enjeux attachés au contrôle des comptes et de la gestion. L'intérêt pour ces sujets a constitué une de mes principales motivations pour rejoindre les juridictions financières.

En premier lieu, la gestion mutualisée ou déléguée des compétences génère des interdépendances fortes entre différents niveaux de collectivités sur un même territoire. Les fusions de communes, de groupements de communes et de régions, la création de métropoles et l'externalisation des services dans des satellites (entreprises publiques locales, établissements publics, associations, etc.) appellent une approche multi-acteurs. Elles supposent la confrontation entre des données financières et extra-financières, l'analyse de conventions de gestion ou de flux financiers croisés et, donc, une démarche globale, qui m'intéressait tout particulièrement.

Le deuxième défi est lié au développement de la dématérialisation et du traitement statistique des données. Cette évolution ouvre de nouvelles possibilités. Mais elle exige une rigueur méthodologique accrue, notamment dans la constitution d'échantillons et le recours à une approche par les risques. Cette vision renouvelée pour le métier de magistrat financier me semblait très stimulante.

Enfin j'avais à cœur d'explorer une autre thématique clé pour les juridictions financières, celle de leur contribution à l'appréciation des équilibres financiers locaux. Le rôle du secteur public local et des structures hospitalières est crucial dans l'offre de services et d'infrastructures publiques de proximité et, donc, la cohésion des territoires. Il me paraissait utile de contribuer à l'information de tous sur la soutenabilité de projets, souvent déterminants pour un territoire.

La formation initiale de six mois proposée par la Cour m'a permis de disposer des points de repères et de savoir-faire fondamentaux en vue de la prise de poste. Elle m'a également donné l'occasion de nouer des contacts avec des personnes référentes et de bénéficier de retours sur expérience particulièrement utiles pour mon programme de travaux en cours.

La conduite d'instruction sur la base de données volumineuses et de nombreuses informations implique l'aptitude à s'organiser et à hiérarchiser les risques de gestion les plus significatifs. L'expérience de la collégialité suppose de réfléchir à différentes solutions envisageables et d'exposer les coûts et les bénéfices de chacune d'entre elles. Elle exige, donc, à la fois le goût de la démonstration et le souci d'apporter des réponses concrètes, respectueuses du fonctionnement des organisations et du service public.

Les futurs candidats au concours pourront se reporter utilement aux rapports du jury, aux publications les plus importantes des juridictions financières ainsi qu'aux textes régissant leurs valeurs et leurs missions ».

Sylvain Maréchal
Conseiller
Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire
Lauréat du concours 2018



« La pluridisciplinarité qui marque le métier de magistrat de chambre régionale des comptes a été ma principale motivation pour passer le concours de recrutement direct des CRC. Cette pluridisciplinarité se caractérise à deux égards : d'abord, la pluralité des missions exercées par les magistrats financiers : le contrôle des comptes et de la gestion d'organismes variés, le contrôle budgétaire et de contrôle juridictionnel. Ensuite, la variété des matières appréhendées dans le cadre de ces missions : l'analyse financière et/ou économique, la gestion des ressources humaines, la commande publique, les relations avec les associations etc.

Cette richesse des missions et des thématiques est, en outre, alimentée par les travaux communs, prenant la forme de formations inter juridictions (FIJ), entre les chambres régionales et la Cour des comptes.

Enfin, la diversité des missions des juridictions financières est en mutation régulière, ainsi qu'en témoignent le suivi des recommandations à un an confié aux chambres régionales des comptes ou l'expérimentation de la certification des comptes locaux confiée à la Cour en lien avec les chambres régionales et territoriales des comptes par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

La formation initiale proposée par la Cour a été riche et marquée tant par l'apport des éléments théoriques nécessaires à la compréhension des enjeux des axes principaux de contrôle des collectivités territoriales que par des modules opérationnels. A ce titre, chaque séance théorique était complétée par une mise en pratique à travers un cas transversal inspiré de la situation d'une collectivité territoriale francilienne.

À l'issue des quatre mois de formation, complétés par deux mois de stage en collectivité territoriale, nous avons acquis des bases solides et opérationnelles déterminantes dans le déroulement de nos premiers contrôles.

Le métier de magistrat de chambre régionale des comptes impose d'abord une rigueur élevée. En effet, les observations comprises dans les rapports d'instruction provisoires puis définitifs doivent être étayées et fidèlement représentatives de la situation examinée en vue d'éclairer tant la collégialité que le citoyen, la presse et, surtout, l'organisme contrôlé.

Par ailleurs, les missions de magistrat de CRC impliquent un sens aigu de l'impartialité et du contradictoire. Ainsi, le déroulement de l'instruction doit permettre au magistrat de prendre en considération tous les paramètres participant d'une situation spécifique puis la totalité des éléments d'argumentation des organismes contrôlés formulés en réponse aux observations provisoires.

Enfin, le métier de magistrat de chambre régionale des comptes requiert souplesse, curiosité et adaptabilité, qui ressortent de la pluridisciplinarité des missions exercées : adaptation aux changements de réglementation et curiosité à l'égard des thématiques, missions et organismes nouveaux.

Les candidats futurs au concours de magistrat de CRC devraient s'attacher à acquérir une bonne connaissance des missions et des enjeux associés au métier de contrôle des organismes locaux ».

Louise Mesnard
Conseillère
Chambre régionale des comptes Île-de-France
Lauréate du concours 2016



« Animée par les valeurs du service public, j'ai découvert le concours de recrutement direct de conseiller de Chambre régionale des comptes lorsque j'étais étudiante au sein de la classe préparatoire intégrée de l'Éna. Ayant un attrait pour l'action publique locale, le métier de magistrat financier m'a très rapidement intéressée en raison de la diversité des thématiques traitées et des missions accomplies. En effet, chaque contrôle de la gestion est différent en fonction des spécificités de la collectivité ou de l'établissement examiné. De plus, l'autonomie dont dispose l'équipe de contrôle permet d'orienter les investigations en fonction des risques rencontrés mais également des affinités du magistrat et du vérificateur sur des thématiques particulières. Le contact direct avec les décideurs locaux à travers les différentes missions des chambres, et notamment à travers le contrôle des actes budgétaires, a pour moi un intérêt particulier puisque je considère que ces dernières apportent, par ce biais, un soutien aux collectivités et entretiennent la démocratie locale par la publication des rapports accessible à tous les citoyens. A mon sens, la posture du magistrat, incarnée par les principes d'indépendance et d'impartialité qui caractérisent la fonction, permet d'apporter un regard objectif et éclairant à la fois pour la compréhension et l'amélioration de l'action publique.

La formation initiale proposée par la Cour des comptes s'étend sur une période de six mois et permet rapidement de cerner les attendus du métier de magistrat de Chambre régionale des comptes. En raison de cette courte durée, les interventions ont pour vocation de rendre les lauréats opérationnels en vue de leur prise de poste imminente et également, leur permettre d'acquérir les premiers réflexes grâce à un cas pratique sur le contrôle de gestion d'une commune de la région parisienne constituant un fil conducteur tout au long de la formation. Cette étude d'un contrôle réel, de l'ouverture au dépôt du rapport définitif, permet d'identifier les phases clefs et de garder en tête les principes essentiels du métier qui sont la collégialité et la contradiction. L'objectif de cette formation, qui comprend une période de deux mois de stage en immersion au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement de santé, n'est pas de reprendre les connaissances théoriques acquises en vue de l'obtention du concours mais bien d'apprendre le métier en développant une compréhension plus fine de l'environnement local.

Etre magistrat au sein d'une Chambre régionale des comptes nécessite d'avoir la capacité de travailler seul, en autonomie mais également de manier l'art de la discussion, de l'échange et du compromis. En effet, la phase d'instruction implique des temps personnels de recherche, d'analyse, toutefois le magistrat n'est pas seul mais accompagné d'un vérificateur dont le rôle permet la constitution d'un binôme solide, complet et efficace, fondé sur les compétences de chacun. La curiosité et la soif d'apprendre sont des qualités non négligeables puisqu'elles permettent au magistrat de ne jamais se lasser grâce à la richesse des thématiques et problématiques à explorer lors de ses missions.

Au-delà des connaissances théoriques du programme, indispensables à la réussite des épreuves du concours, il est nécessaire d'être capable de se servir de ses expériences passées, quelles qu'elles soient, lors de l'oral d'admission. En effet, il est important de savoir exprimer sa motivation par un parcours cohérent mais également par les leçons tirées des expériences passées, professionnelles ou autres. L'important est de se projeter dans les fonctions que l'on souhaite exercer et de justifier ses choix et ses réponses. L'objectif n'est pas de savoir répondre correctement à toutes les questions mais de faire l'effort de réfléchir.

Quant aux lectures à prévoir, au-delà des manuels pour couvrir le programme du concours, il est indispensable de consulter le site de la Cour des comptes pour comprendre les missions des CRC ainsi que de lire les normes professionnelles afin d'avoir une connaissance plus précise du métier de magistrat financier. La lecture de quelques rapports de la Cour mais surtout des CRC est également un passage obligé pour tous les futurs candidats ».

Léa Perrin Conseillère Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté Lauréate du concours 2018



« Le concours de conseiller de chambre régionale des comptes recouvre de nombreux avantages. Il permet d'intégrer un corps de sortie de l'Éna, de bénéficier d'un statut de magistrat et d'être titularisé dès la réussite du concours. Il est ainsi plus attractif que la grande majorité des autres concours de la haute fonction publique. En outre, le concours permet d'exercer un métier pluridisciplinaire, stimulant intellectuellement et en relation directe avec les élus. Peu de concours permettent d'accéder à une telle autonomie de travail et un tel niveau de responsabilités aussi rapidement.

La formation initiale de six mois à la Cour facilite la prise de poste. Elle permet d'appréhender les différents aspects du métier et d'approfondir notamment notre connaissance des collectivités par l'intermédiaire d'un stage dans une commune.

Plusieurs qualités me semblent indispensables à l'exercice de ce métier. La première est la curiosité intellectuelle et le goût pour l'analyse du fonctionnement des collectivités territoriales. Le métier permet d'acquérir une connaissance approfondie de tous les aspects liés au fonctionnement des collectivités (communes, départements, régions) et de certains établissements publics (intercommunalités, hôpitaux, établissements sociaux et médico-sociaux). Cette pluridisciplinarité est un avantage intrinsèque du métier et un atout pour diversifier une expérience professionnelle en mobilité. La deuxième qualité d'un magistrat est une forme de résistance pour mener à bien une instruction exhaustive et équilibrée vis-à-vis de personnes contrôlées, parfois élues, qui n'intègrent pas toujours les intérêts d'un tel contrôle. La dernière qualité d'un magistrat financier est une qualité rédactionnelle, c'est-à-dire une capacité à retranscrire par écrit, dans des documents de plusieurs dizaines de pages, le résultat de plusieurs mois d'investigation.

Les épreuves écrites du concours diffèrent peu de celles des autres concours de la haute fonction publique (Éna, Inet, assemblées parlementaires, etc.). L'épreuve orale est néanmoins différente. Difficile, elle a un rôle déterminant dans la réussite du concours. Elle nécessite à la fois d'accumuler des connaissances générales et des connaissances spécifiques sur le rôle des juridictions financières. Elle doit être préparée avec soin par les candidats admissibles.

En conclusion, le concours de conseiller de chambre régionale des comptes représente une opportunité importante pour les candidats : il offre des perspectives de carrière à l'intérieur des juridictions financières (Cour des comptes, CRTC) et dans toutes les autres fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) ».

Sébastien Simoes

Premier conseiller en service détaché auprès du ministère de l'intérieur Chef du bureau de la fiscalité locale à la direction générale des collectivités locales Lauréat du concours 2012



# Quelques exemples de carrières de magistrats financiers

# Recrutements par la voie de l'ÉNA

## Président de chambre régionale des comptes, 62 ans

Promotion Jean Monnet (1988-1990)

1 101110	tion ocan monact (1990 1999)
1990 2000 2002 2002 2009 2010 2010	conseiller à la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon conseiller au tribunal administratif de Montpellier (mobilité) premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon commissaire du gouvernement à la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon commissaire du gouvernement à la chambre régionale des comptes de Provence - Alpes Côte d'Azur conseiller référendaire - Cour des comptes président des chambres régionales et territoriales des comptes de Guadeloupe - Guyane – Martinique et de Saint-Barthélemy et Saint-Martin
2014 2017 2019	avocat général au Parquet général près la Cour des comptes conseiller maître président de la chambre régionale des comptes Pays de la Loire

#### Conseillère référendaire à la Cour des comptes, 48 ans

Promotion Aristide Briand (2006-2008)

1994	professeure agrégée
1998	attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Paris X
2001	ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
2008	conseillère à la chambre régionale des comptes d'Aquitaine
2011	première conseillère
2012	chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes
2013	chef du service du sport de haut niveau et des concessions sportives à la ville de Paris (mobilité)
2015	rapporteure extérieure (statut d'emploi), chargée de mission CRTC auprès du Premier président de la
	Cour des comptes
2019	conseillère référendaire à la 1ère chambre

### Président de section de chambre régionale des comptes, 49 ans

Promotion Aristide Briand (2006-2008)

# Première conseillère de chambre régionale des comptes, 34 ans (en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Promotion Jean-Jacques Rousseau (2010 -2011)

- 2012 conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne puis Bourgogne, Franche-Comté 2014 chambre régionale des comptes d'Île-de-France
- 2016 première conseillère
- cheffe du bureau du contrôle interne financier au secrétariat général du ministère de l'intérieur direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières



# Recrutements par la voie du tour extérieur

(sélection professionnelle sur dossier réservée aux agents publics de catégorie A)

# Président de chambre régionale des comptes, 61 ans

Tour extérieur 1995

l our e	xterieur 1995
1986	attaché d'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et du budget – direction générale du Trésor
1994	rapporteur au comité interministériel de restructuration industrielle
1995	conseiller à la chambre régionale des comptes de Lorraine
2000	premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Nord-Pas de Calais
2003	commissaire du Gouvernement
2008	président de section à la chambre régionale des comptes de Picardie
2010	conseiller référendaire, président de la chambre régionale des comptes de Basse-Normandie
2012	président de la chambre régionale des comptes de Haute-Normandie
2012	président de la chambre régionale des comptes de Basse-Normandie, Haute-Normandie
2016	président de la chambre régionale des comptes de Normandie

conseiller maître, président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France

# Vice-présidente de chambre régionale des comptes, 56 ans

Tour extérieur 2000

2017

Tour e	xterieur 2000
1988	attachée d'administration centrale au ministère de l'intérieur
1994	chargée de mission puis conseillère à l'assemblée des présidents des conseils généraux de France – service des finances
1997 2000	directrice adjointe des finances puis directrice des affaires communales à la préfecture de Mayotte conseillère à la chambre régionale des comptes de Lorraine
2004	première conseillère - chef du bureau du financement des organismes rattachés - ministère de l'agri- culture et de la pêche
2008	chambre régionale des comptes de Lorraine
2012	chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine
2013	présidente de section - chambres régionales des comptes de Guadeloupe – Guyane – Martinique et chambres territoriales des comptes de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin
2016	chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine
2017	chambre régionale des comptes Grand Est
2019	conseillère référendaire, vice-présidente de la chambre régionale des comptes Île-de-France

# Présidente de section de chambre régionale des comptes, 54 ans (en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Tour extérieur 2000

1990	attachée d'administration centrale du ministère des affaires sociales
1993	assistante de vérification à la chambre régionale des comptes de La Réunion
1998	chambre régionale des comptes d'Alsace
2000	conseillère à la chambre régionale des comptes de Haute-Normandie
2004	première conseillère - rapporteure au Conseil d'État
2007	chargée de mission au secrétariat général de la Cour des comptes
2007	procureure financier près la chambre régionale des comptes d'Île-de-France
2011 2015 2016 2017	cheffe du bureau du droit des entreprises et de l'immatériel au ministère de l'économie et des finances chambre régionale des comptes d'Ile-de-France présidente de section à la chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine sous-directrice du droit public et du droit européen et international à la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances



# Première conseillère de chambre régionale des comptes, 40 ans

(en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Tour extérieur 2014

1 Oui 6	Ateneur 2014
2003	inspectrice des douanes et droits indirects – cheffe du service budget-investissement du centre informatique douanier
2004	enquêteuse-analyste financière à Tracfin (traitement du renseignement et action contre les circuits
	financiers clandestins)
2008	assistante à la 7ème chambre de la Cour des comptes
2014	conseillère à la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur
2017	première conseillère
2018	chambre régionale des comptes d'Île-de-France
2019	cheffe du bureau de la synthèse budgétaire au secrétariat général des ministères économiques et
	financiers - sous-direction des affaires budgétaires et de la performance

# Recrutements par la voie de l'intégration après détachement

# Vice-président de chambre régionale des comptes, 56 ans

Intégré en 2009

Integre	e en 2009
1999	administrateur civil, adjoint puis chef de bureau à la direction de la sécurité sociale du ministère de la santé
2003	premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
2003	cabinet du secrétaire d'Etat aux personnes âgées
2005	cabinet du ministre de la cohésion sociale et de la parité
2005	premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France (mobilité)
2010	procureur financier près la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
2013	rapporteur extérieur à la Cour des comptes, chargé de mission près le Parquet général
2015	président de section, procureur financier dirigeant le ministère public près la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
2019	conseiller référendaire, vice-président de la chambre régionale des comptes Grand Est

# Présidente de section de chambre régionale des comptes, 52 ans

Intégrée en 2013

2000 2004 2009 2011 2012 2016	conseillère de tribunal administratif à Orléans première conseillère du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel première conseillère à la chambre régionale des comptes du Centre procureure financier près la chambre régionale des comptes du Centre chambre régionale des comptes du Centre, Limousin chambre régionale des comptes du Centre, Val de Loire
2019	présidente de section, procureure financier dirigeant le ministère public près la chambre régionale des comptes Île-de-France



# Première conseillère de chambre régionale des comptes, 39 ans

Intégrée en 2016

2007 2008	directrice d'hôpital - chargée de mission à l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation directrice des finances et du contrôle de gestion – centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain	
2011	responsable d'établissement – centre hospitalier de Pontarlier, hôpitaux locaux de Mouthe et Nozeroy et maison de retraite de Levier	
2013 2016 2017	première conseillère à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées chambre régionale des comptes Occitanie	

# Premier conseiller de chambre régionale des comptes, 41 ans (en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

élève commissaire – école militaire supérieure d'administration et de management de Montpellier auditeur – direction du commissariat des armées de Djibouti auditeur – direction du commissariat des armées de Lyon directeur administratif et financier – 13ème bataillon de chasseurs alpins de Barby directeur administratif et financier à l'état-major régional de Lyon premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Franche-Comté
2012 chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté 2012 chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes 2016 détaché en qualité d'inspecteur général des services de la métropole et de la ville de Bordeaux



# Recrutements par la voie du concours (sessions 2012, 2014, 2016 et 2018)

#### Premier conseiller de chambre régionale des comptes, 31 ans

Concours complémentaire 2012

#### Études

diplôme de l'IEP de Lyon – affaires juridiques et carrières publiques master 1 droit public

cycle préparatoire aux concours d'entrée à l'ÉNA - ENS Ulm

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

stage auprès de la directrice générale adjointe de la Communauté d'agglomération Plaine Commune 2007

stage à l'ambassade de France à Berlin 2007

stage à la région Ile-de-France - mission démocratie locale 2009

2010 stage au tribunal administratif de Grenoble

assistant de justice au Conseil d'État 2011

#### **Affectation**

2013 formation initiale à la Cour des comptes

2013 conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes

chambre régionale des comptes Bretagne 2018

2019 premier conseiller

#### Première conseillère de chambre régionale des comptes, 35 ans

Concours complémentaire 2012

#### Études

diplôme de l'IEP de Grenoble - section politique master communication des entreprises et des institutions - Paris Est cycle préparatoire aux concours d'entrée à l'Éna – ENS Paris master professionnel administration générale

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

ministère de la culture et de la communication - participation à un audit préparatoire à la décentralisation 2005 des enseignements artistiques

2006 conseil général de l'Hérault – communication de la tournée d'été des sports

2009 chargée de mission contractuelle au sein d'une collectivité territoriale - création et direction d'un service de démocratie locale

#### **Affectation**

2013 formation initiale à la Cour des comptes

conseillère à la chambre régionale des comptes de Nord - Pas-de-Calais. Picardie 2013

2018 première conseillère à la chambre régionale des comptes Occitanie



## Premier conseiller de chambre régionale des comptes, 29 ans

(en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Concours complémentaire 2012

#### **Etudes**

diplôme de l'IEP de Rennes cycle préparatoire aux concours d'entrée à l'Éna master administration publique

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2009 chargé d'étude à la ville de Rennes

2009 attaché parlementaire au Parlement du Canada (Ottawa)

2010 analyste au sein d'un cabinet d'avocats spécialisé en représentation d'intérêts dans les institutions de l'Union européenne (Bruxelles)

2011 rédacteur au service France Domaine de la direction générale des finances publiques – ministère du budget

2011 stage à la 7ème chambre de la Cour des comptes

#### Affectation

2013 formation initiale à la Cour des comptes

2013 conseiller à la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté

2016 chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

2018 adjoint au chef du bureau Expertise juridique au sein du service des collectivités locales de la direction générale des finances publiques – ministère de l'économie et ministère de l'action et des comptes publics

2019 premier conseiller

# Premier conseiller de chambre régionale des comptes, 31 ans (en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Concours complémentaire 2012

#### **Etudes**

diplôme de l'IEP de Bordeaux - section droit, économie et gestion publique cycle préparatoire aux concours d'entrée à l'Éna – ENS Paris master droit public et administration générale

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2009 inspection générale des affaires sociales – rapport préliminaire sur les modes de gouvernance de la sécurité sociale

2010 ministère de l'outre-mer, direction des affaires politiques et institutionnelles – étude d'impact portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française

#### **Affectation**

2013 formation initiale à la Cour des comptes

2013 conseiller à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine

2016 chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

2018 détaché auprès du ministère de l'intérieur, chef du bureau de la fiscalité locale à la direction générale des collectivités locales

2019 premier conseiller



### Conseillère de chambre régionale des comptes, 28 ans

Concours direct 2014

#### Études

master 2 professionnel – Carrières publiques – IEP de Lyon master 2 professionnel Prép'Éna Paris 1 – ENS - préparation aux concours de la fonction publique

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2011 stage auprès du directeur général adjoint chargé des finances, du contrôle de gestion et des achats de la commune de Lyon – participation aux réunions du groupe de direction, rédaction de notes d'information et de synthèse

2013 stage auprès du directeur général des services de la commune de Villeurbanne

#### **Affectation**

2015 formation initiale à la Cour des comptes

2015 conseillère à la chambre régionale des comptes Pays de la Loire

## Conseiller de chambre régionale des comptes, 32 ans

Concours direct 2014

#### **Etudes**

master « droit économique » - mention droit des marchés et de la régulation – IEP de Paris diplôme d'avocat – école de formation du barreau préparation aux concours administratifs – IEP de Paris

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2010 greffe du tribunal de commerce de Paris rédaction de notes juridiques à l'usage du personnel ou du public
- 2011 Assemblée nationale assistant parlementaire
- 2013 Cour des comptes formation inter-chambres participation à l'instruction et à la rédaction du rapport public thématique sur l'organisation territoriale de l'Etat
- 2014 cabinet d'avocats spécialisé en droit public à Paris études de dossiers et rédaction d'actes (droit des marchés publics et droit de l'urbanisme)

#### **Affectation**

2015 formation initiale à la Cour des comptes

2015 conseiller à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine

2016 chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

2017 chambre régionale des comptes Grand Est

2018 chambre régionale des comptes Île-de-France



## Conseiller de chambre régionale des comptes, 29 ans

(en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Concours direct 2014

#### Études

diplôme d'établissement d'études européennes de l'IEP de Lyon diplôme de l'IEP de Lyon – spécialité carrières publiques master 2 droit et science politique – mention administration générale – Paris 1 préparation aux concours administratifs – ENS - Paris I

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2009 mission pour la science et la technologie du Consulat général de France à Chicago stagiaire auprès de l'attachée scientifique
- 2010 consultant à distance pour la mission
- 2011 stage à la direction de la démocratie locale de la mairie de Villeurbanne rapport sur un conseil de quartier
- 2012 chargé de mission auprès de la commission santé et handicap du conseil général des jeunes du Rhône
- 2012 formateur pour les concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration

#### Affectation

- 2015 formation initiale à la Cour des comptes
- 2015 conseiller à la chambre régionale des comptes de Nord Pas-de-Calais, Picardie
- 2017 chambre régionale des comptes Hauts-de-France
- 2019 adjoint au conseiller financier de la secrétaire générale des affaires européennes

#### Conseillère de chambre régionale des comptes, 29 ans

(en fonctions à l'extérieur des juridictions financières)

Concours direct 2014

#### Études

master stratégies territoriales et urbaines – Sciences Po Paris année préparatoire aux concours administratifs – Sciences Po Paris

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2011 SEM Normandie Aménagement à Caen réalisation d'une étude de faisabilité de création d'une ZAC
- 2011 Delridge Neighborhoods Development Association à Seattle contrôle de gestion du parc immobilier conduite d'entretiens avec des acteurs du secteur du logement social
- 2012 bureau d'étude Trajectoires Reflex à Lyon réalisation d'un diagnostic territorial préalable à l'implantation d'un point d'information médiation multiservices à Villefranche-sur-Saône
- 2013 département de Seine-Saint-Denis direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation service de la coopération territoriale organisation de rencontres et rédaction de notes
- 2014 service du développement territorial et de la modernisation assistance au chef de projet « open data 93 »

#### **Affectation**

- 2015 formation initiale à la Cour des comptes
- 2015 conseillère à la chambre régionale des comptes de Nord Pas-de-Calais, Picardie
- 2017 chambre régionale des comptes Hauts-de-France
- 2019 adjointe au directeur de la commande publique conseil départemental des Hauts-de-Seine



#### Conseiller de chambre régionale des comptes, 29 ans

Concours direct 2016

#### Études

diplôme de l'IEP de Lille - master carrières publiques diplôme du programme Grande école - master management - HEC Paris master de droit et science politique, filière administration publique – préparation aux concours administratifs - ENS Ulm - Paris 1

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2010 Cour des comptes direction des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie notes préparatoires aux rencontres internationales
- 2010 ministère du budget et des comptes publics, direction générale des finances publiques étude prospective sur le redéploiement de trésoreries spécialisées
- 2012 cabinet d'audit et de conseil Deloitte missions d'audit des comptes et du contrôle interne d'établissements de crédit
- 2013 préfecture des Alpes-Maritimes, service des étrangers délivrance de titres de séjour et traitement des recours

#### **Affectation**

- 2017 formation initiale à la Cour des comptes
- 2017 conseiller à la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine

### Conseillère de chambre régionale des comptes, 26 ans

Concours direct 2016

#### Études

diplôme de l'IEP d'Aix-en-Provence master études politiques - spécialité carrières publiques

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2014 conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur service communication au sein de la direction des transports et des grands équipements
- 2014 conseil général des Bouches-du-Rhône cabinet du président
- 2015 communauté urbaine Marseille Provence Métropole, direction des moyens techniques, service achats
- 2015 conseil départemental des Bouches-du-Rhône, service des élus assistance d'un conseiller départemental
- 2016 préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pôle modernisation du secrétariat général pour les affaires régionales
- 2016 Conseil d'Etat section du rapport et des études

#### **Affectation**

- 2017 formation initiale à la Cour des comptes
- 2017 conseillère à la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes



#### Conseiller de chambre régionale des comptes, 27 ans

Concours direct 2016

#### Études

master 1 service public – filière grands concours – Sciences Po Rennes troisième année à l'Université de Leeds (Royaume-Uni) master 2 affaires publiques – préparation à l'Éna – Paris 1 - ENS

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2011 préfecture des Yvelines service des étrangers vacataire
- 2011 BNP Paribas ressources humaines auxiliaire organisation de sessions de recrutement
- 2013 secrétariat général du Gouvernement juriste au service de documentation
- 2014 région Centre-Val de Loire chargé de mission à la direction des finances contribution à l'élaboration du rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire
- 2015 stagiaire à l'Inspection générale des affaires sociales contribution à l'élaboration du rapport « évaluation des centres de ressources autisme en appui de leur évolution »

#### **Affectation**

- 2017 formation initiale à la Cour des comptes
- 2017 conseiller à la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté

## Conseillère de chambre régionale des comptes, 27 ans

Concours direct 2016

#### Études

master 2 carrières publiques – Sciences Po Grenoble mémoire sur la pratique de l'interministérialité en administration centrale préparation spécifique au concours des chambres régionales des comptes - PrépÉna Paris 1 - ENS

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

- 2010 Conseil départemental de l'Isère direction des ressources humaines étude et rapport sur le déploiement d'une réforme visant à réorganiser des services de la collectivité
- 2012 Cour des comptes stage à la 4ème Chambre contribution à la rédaction d'un rapport sur les politiques immobilières de l'Etat
- 2014 Conseil d'Etat stage à la section de l'administration contribution au travail des rapporteurs dans les domaines de la fonction publique, de la propriété publique et de la commande publique
- 2014 stage au cabinet du préfet des Yvelines préparation des visites officielles contribution à la rédaction de circulaires en matière de police administrative

### Affectation

- 2017 formation initiale à la Cour des comptes
- 2017 conseillère à la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur



#### Conseiller de chambre régionale des comptes, 40 ans

Concours direct 2018

#### Études

maîtrise de droit public – Paris 2 Panthéon-Assas DEA de droit public interne – Paris 2 Panthéon-Assas cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Éna (Institut de la gestion publique et du développement économique)

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2003-2004 stagiaire au cabinet d'avocats Vogel & Vogel – droit de la concurrence, droit des sociétés et droit

des obligations

2005-2010 chargé d'enseignement – Paris II Panthéon-Assas puis Paris XII Val-de-Marne

(droit constitutionnel, droit des libertés fondamentales, droit administratif général)

2010-2017 chargé d'études juridiques au Centre national du cinéma et de l'image animée – contractuel

#### **Affectation**

2019 formation initiale à la Cour des comptes

2019 conseiller à la chambre régionale des comptes Pays de la Loire

#### Conseiller de chambre régionale des comptes, 37 ans

Concours direct 2018

### Études

maîtrise de philosophie – philosophie du droit et philosophie politique – Paris 4 Sorbonne Ecole nationale du Trésor (formation professionnelle initiale)

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2009-2012 direction générale des finances publiques – trésorier de Pontarlier Ouest-Levier (Doubs) stagiaire 2012-2015 direction générale des collectivités locales – sous-direction des finances locales et de l'action

économique – adjoint au chef du bureau de la fiscalité locale

2015-2018 vérificateur des juridictions financières - chambre régionale des comptes Île-de-France – contrôle

des comptes et de la gestion de la ville de Paris et de la région Île-de-France

#### **Affectation**

2019 formation initiale à la Cour des comptes

2019 conseiller à la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire



### Conseillère de chambre régionale des comptes, 25 ans

Concours direct 2018

#### Études

diplôme universitaire d'études politiques internationales – section Europe – Paris-Est Créteil semestre Erasmus – droit, science politique et sciences sociales – Alicante master 1 droit public – parcours administration publique – Paris 2 Panthéon-Assas master 2 administration et politiques publiques classe préparatoire aux concours de la fonction publique – IPAG Nanterre

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2016	tribunal administratif de Melun – stagiaire au greffe – assistante de justice à la quatrième chambre
2017	préfecture départementale des Hauts-de-Seine – bureau des affaires juridiques et de l'administration
	locale – stagiaire – adjointe au chef du bureau des finances locales
2018	Conseil départemental des Hauts-de-Seine – service administratif et financier – chargée de program-
	mation budgétaire

# Affectation

2019 formation initiale à la Cour des comptes
 2019 conseillère à la chambre régionale des comptes Occitanie

# Conseillère de chambre régionale des comptes, 26 ans

Concours direct 2018

#### Études

maîtrise de droit public – université de Franche-Comté master 2 droit public – administration publique et contentieux – université de Franche-Comté master 2 affaires publiques – classe préparatoire intégrée de l'Éna - Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### Stages et expérience professionnelle antérieure

2015 tutrice en droit public – université de Franche-Comté

2016 tribunal administratif de Besançon - stagiaire à la première chambre

#### **Affectation**

2019 formation initiale à la Cour des comptes

2019 conseillère à la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté



# LA FORMATION DES CONSEILLERS DE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ISSUS DU CONCOURS

La grande majorité des actions de formation est commune aux magistrats des chambres régionales et territoriales et aux magistrats de la Cour.

Les lauréats du concours ont accès au plan de formation annuel dans les mêmes conditions que leurs collègues déjà en fonctions.

Toutefois, une formation spécifique est destinée aux nouveaux magistrats pour faciliter leur intégration au sein des juridictions financières.

# La formation initiale des nouveaux magistrats

Après leur nomination et leur titularisation dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes, les lauréats bénéficieront de six mois de formation, de janvier à juin 2021, afin de favoriser leur intégration dans leur nouveau corps et de leur donner d'emblée les méthodes et le savoir-faire requis pour l'exercice des fonctions de magistrat financier.

L'instruction du Premier président relative à la formation dans les juridictions financières invite les nouveaux arrivants à faire l'acquisition d'un socle de compétences obligatoires dans les douze premiers mois de leur arrivée dans les juridictions financières.

Ces formations obligatoires portent notamment sur :

- ✓ les différents métiers du magistrat de CRTC (contrôle juridictionnel, contrôle des comptes et de la gestion, contrôle des actes budgétaires) ;
- ✓ les connaissances techniques indispensables aux activités de contrôle (comptabilité générale, comptabilité publique et privée, analyse et synthèse financière, gestion de ressources humaines);
- ✓ l'appropriation des outils bureautiques et documentaires du magistrat des juridictions financières qui doit être acquise à l'issue de cette période ;
- ✓ la maîtrise du processus de contrôle (instruction, contradiction, présentation des rapports, recommandations).

Ce parcours de formation sera complété par un module sur les fondamentaux de la haute fonction publique (connaissance des institutions, du fonctionnement des administrations, performance et pilotage, contrôle de gestion en environnement public) et un stage pratique au sein d'une collectivité territoriale.



# La formation continue tout au long de la carrière

Une fois affecté dans une chambre régionale des comptes, le nouveau magistrat est invité à exploiter toutes les possibilités offertes par le plan de formation des juridictions financières, en s'appuyant sur un parcours individuel de formation dressé avec l'appui du correspondant formation de chaque chambre.

Le dispositif de formation mis en place dans les juridictions financières propose une palette de formations pour chacune des facettes du métier (jugement des comptes, contrôle de gestion, évaluation, certification), ainsi que des formations techniques. Cette offre s'est récemment enrichie des formations mises à disposition par les partenaires auxquels s'est associée la Cour (école nationale de la magistrature, assemblées...) et d'une formation diplômante au diplôme universitaire d'auditeur – spécialité organisations publiques, de niveau master 2.

Les formations se déroulent à la Cour des comptes ou en CRC ; dispensées par des formateurs internes ou des prestataires externes, elles sont le plus souvent assorties d'un dispositif de visio-conférence.

Des modules de « e-formation » sont également disponibles.

Il est particulièrement recommandé aux magistrats nouveaux arrivants de veiller à ce que leur parcours individuel de formation s'articule correctement avec leur programme de contrôle, non seulement en termes d'adéquation entre les formations et la nature des contrôles qui leur seront confiés, mais aussi en termes de calendrier (suivi des formations, si possible en amont de ces contrôles, et intégration des jours de formation dans la programmation des contrôles).

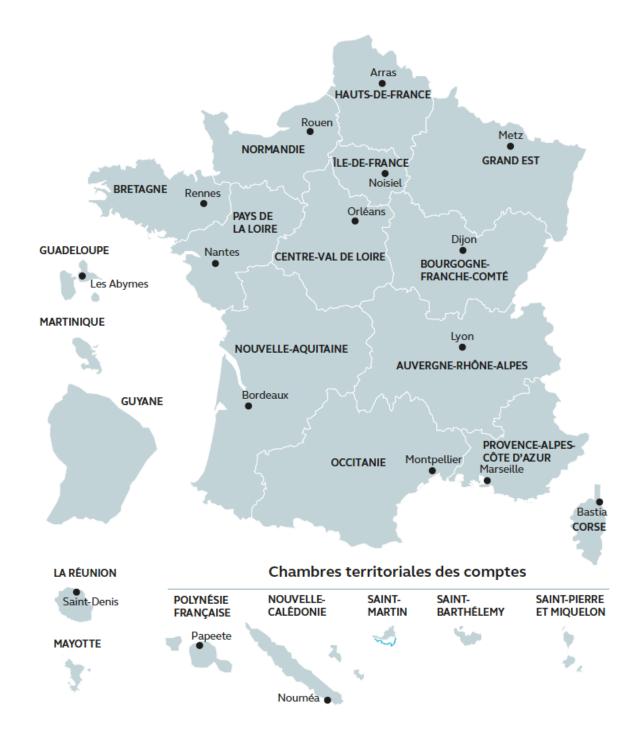


Février 2019 - Formation « Évaluation des politiques publiques »



# **ANNEXES**

# Annexe 1: implantation des CRTC au 1er janvier 2018







Juin 2019 - Les lauréats de la session 2018 et Paul Serre, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes

#### Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124, boulevard Vivier-Merle CS 23624 69503 Lyon Cedex 03 T 04 72 60 12 12

#### Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté

28-30, rue Pasteur CS 71199 21011 Dijon Cedex T 03 80 67 41 50

#### Chambre régionale des comptes Bretagne

3, rue Robert d'Arbrissel CS 64231 35042 Rennes Cedex T 02 99 59 72 72

#### Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire

15, rue d'Escures BP 2425 45032 Orléans Cedex 1 T 02 38 78 96 00

#### Chambre régionale des comptes Corse

Quartier l'Annonciade CS 60305 20297 Bastia Cedex T 04 95 32 83 20

#### Chambre régionale des comptes Grand Est

3 rue de la Citadelle 57000 Metz T 03 54 22 30 49

#### Chambres régionales des comptes Guadeloupe, Guyane et Martinique

Chambres territoriales des comptes Saint-Barthélemy et Saint-Martin BP 157

97181 Les Abymes Cedex T 05 90 21 26 90

#### Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

14, rue du Marché au Filé 62012 Arras Cedex T 03 21 50 75 00

#### Chambre régionale des comptes Île-de-France

#### Chambre territoriale des comptes Saint-Pierre et Miquelon

6, cours des Roches Noisiel BP 187 77315 Marne-la-Vallée Cedex 2 T 01 64 80 88 88

#### Chambres régionales des comptes La Réunion et Mayotte

44, rue Alexis de Villeneuve 97488 Saint-Denis de La Réunion Cedex T 02 62 90 20 00

#### Chambre régionale des comptes Normandie

21, rue Bouquet BP 1110 76174 Rouen Cedex 1 T 02 35 07 92 00

#### Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine

3, place des Grands Hommes CS 30059 33064 Bordeaux Cedex T 05 56 56 47 00

#### Chambre régionale des comptes Occitanie

500, avenue des États du Languedoc CS 70755 34064 Montpellier Cedex 2 T 04 67 20 73 00

#### Chambre régionale des comptes Pays de la Loire

25, rue Paul Bellamy BP 14119 44041 Nantes Cedex 01 T 02 40 20 71 00

#### Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur 17 rue de Pomègues

17, rue de Pomègues 13295 Marseille Cedex 08 T 04 91 76 72 00

#### Chambre territoriale des comptes Nouvelle-Calédonie

13, boulevard Vauban BP 2392 98846 Nouméa Cedex T 00 687 28 11 44

#### Chambre territoriale des comptes Polynésie française

Rue Édouard Ahnne BP 331 98713 Papeete RP T 00 689 50 97 10



# Annexe 2 : éléments sur le concours organisé en 2018

Les épreuves du concours 2018 figurent dans le rapport des membres du jury qui est consultable sur le site internet de la Cour : « https://www.ccomptes.fr/fr/nous-rejoindre/dans-les-crtc »

161 candidats sur 433 inscrits, soit un peu plus de 37 % des candidats convoqués, se sont présentés à l'épreuve de finances publiques le 14 septembre 2018.

153 candidats ont participé à l'intégralité des épreuves, soit 35 % des inscrits.

31 candidats ont été déclarés admissibles, soit 20,3 % des 153 candidats présents aux épreuves du concours et presque 4 fois le nombre de postes offerts.

#### 8 candidats ont été déclarés admis sur liste principale.

6 autres ont été inscrits sur liste complémentaire, soit au total 14 personnes.



Janvier 2019 - Les lauréats de la session 2018



La proportion de femmes sélectionnées pour l'admission augmente par rapport à la proportion de femmes parmi les admissibles (6 femmes déclarées admises sur 14 candidats, soit 42,9 %).

La moyenne d'âge est de 32 ans (médiane à 34 ans). Les deux plus jeunes candidates admises avaient 24 ans, la plus âgée 41 ans.

64,3 % des candidats admis ont suivi des études supérieures de droit ou sont diplômés d'un Institut d'études politiques.

La majorité des candidats admis résidaient en région parisienne (71 %).

#### √ Statut des candidats

Statut du candidat	F	Н	Nombre de candidats	%
Étudiant	3	1	4	28,57%
Fonctionnaire	3	4	7	50%
Contractuel secteur public	-	3	3	21,43%
Total général	6	8	14	100%
%	42,9%	57,1%	100%	

## ✓ Type d'études

Spécialité des études (diplôme le plus élevé)	Nombre de candidats	%
Droit	7	50%
IEP	2	14,3%
Autre spécialité	1	7,1%
Non précisé	4	28,6%
Total général	14	100%

## ✓ Administrations d'origine des candidats issus du secteur public

Employeur	Nombre de candidats	%
Ministère de l'éducation nationale	3	30%
Ministère des finances	2	20%
Fonction publique territoriale	2	20%
Juridictions financières	1	10%
Ministères sociaux	1	10%
Centre national du cinéma et de l'image animée	1	10%
Total général	10	100%



# Annexe 3 : incompatibilités applicables aux magistrats de CRC

Le choix de l'affectation se fait en tenant compte d'éventuelles incompatibilités, telles qu'elles sont fixées aux articles L.O.222-2 et L.222-3 à L.222-7 du code des juridictions financières :

Art. L.O.222-2 : « L'exercice des fonctions de magistrat des chambres régionales des comptes est incompatible avec l'exercice d'un mandat au Parlement ou au Conseil économique, social et environnemental ».

Art. L.222-3 : « L'emploi de président de chambre régionale des comptes et de vice-président de chambre régionale des comptes ainsi que l'exercice des fonctions de magistrat de chambres régionales des comptes sont également incompatibles avec :

- a) L'exercice d'un mandat au Parlement européen ;
- b) L'exercice des fonctions de président d'un conseil régional ou départemental;
- c) L'exercice d'un mandat de conseiller régional, départemental ou municipal dans le ressort de la chambre régionale à laquelle appartient ou a appartenu depuis moins de cinq ans le magistrat ».

Art. L.222-4 : « Nul ne peut être nommé président d'une chambre régionale des comptes, vice-président de chambre régionale des comptes ou magistrat dans une chambre régionale des comptes ou, le cas échéant, le demeurer :

- a) S'il a exercé, depuis moins de trois ans, dans le ressort de cette chambre, une fonction publique élective mentionnée à l'article L. O. 222-2, ou fait acte de candidature à l'un de ces mandats depuis moins de trois ans ;
- b) S'il est marié, a conclu un pacte civil de solidarité ou vit en concubinage notoire avec un député d'une circonscription ou un sénateur d'un département situé dans le ressort de cette chambre;
- c) S'il est marié, a conclu un pacte civil de solidarité ou vit en concubinage notoire avec le président du conseil régional, un président du conseil départemental, un maire d'une commune, chef-lieu de département de ce même ressort ou un président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui comprend cette même commune;
- d) (Abrogé; loi n°2016-483 du 20 avril 2016, art. 64)
- e) S'il a exercé dans le ressort de cette chambre régionale des comptes depuis moins de trois ans des fonctions de direction dans l'administration d'une collectivité territoriale ou d'un organisme, quelle qu'en soit la forme juridique, soumis au contrôle de cette chambre ;
- f) S'il a exercé dans le ressort de cette chambre régionale des fonctions de comptable public principal pour lesquelles il n'a pas reçu quitus. »

Les conditions d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. L.222-5: « Un comptable public principal, nommé membre d'une chambre régionale des comptes, ne peut, s'il est constitué en débet, exercer d'activité d'ordre juridictionnel jusqu'à ce qu'il ait reçu quitus. Toutefois, l'interdiction prévue à l'alinéa précédent prend fin dès que l'intéressé obtient décharge de sa responsabilité ».

Art. L.222-6: « Nul ne peut être nommé président d'une chambre régionale des comptes, vice-président de chambre régionale des comptes ou magistrat dans une chambre régionale des comptes s'il a été déclaré comptable de fait et s'il ne lui a pas été donné quitus.

Si la déclaration concerne un président de chambre régionale des comptes ou le vice-président d'une chambre régionale des comptes et qu'elle intervient postérieurement à sa nomination dans cet emploi, ce magistrat est suspendu de ses fonctions par le Premier président de la Cour des comptes jusqu'à ce que quitus lui soit donné.

Si la déclaration concerne un magistrat de chambre régionale des comptes et qu'elle intervient postérieurement à sa nomination, ce magistrat est suspendu de ses fonctions dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 223-11, jusqu'à ce que quitus lui soit donné ».

Art. L.222-7: « Un président de chambre régionale des comptes, vice-président de chambre régionale des comptes ou procureur financier ne peut, dans le ressort d'une chambre régionale à laquelle il a appartenu au cours des trois années précédentes, exercer des fonctions dans une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme soumis au contrôle de cette chambre.

Un magistrat du siège membre du corps des chambres régionales des comptes ne peut, dans le ressort d'une chambre régionale des comptes à laquelle il a appartenu au cours des trois années précédentes, exercer des fonctions dans une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme soumis au contrôle de cette chambre, dès lors que, au cours de cette même période :

- il a été amené à participer au jugement de ses comptes, au contrôle de ses comptes et de sa gestion, ou au contrôle de ses actes budgétaires;
- le représentant légal de cette collectivité territoriale, de cet établissement public ou de cet organisme est ou a été par ailleurs celui d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme soumis au contrôle de cette chambre, et pour lequel le magistrat a été amené à participer au jugement des comptes, au contrôle des comptes et de la gestion, ou au contrôle des actes budgétaires :
- les fonctions exercées par le magistrat le placent, au regard des contrôles auxquels il a pris part, dans une position de conflit d'intérêts au sens de l'article L. 220-7.».



# Cour des comptes

13, rue Cambon 75100 Paris Cedex 01 **T** 01 42 98 95 00

www.ccomptes.fr







